

**À PROPOS DU TUTORAT
DE L'ÉLÈVE
PAR UN ADULTE
RÉFÉRENT**

**DOCUMENT D'AIDE À LA MISE EN PLACE
DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

**Synthèse de formations organisées dans le Finistère
par l'Équipe de Formation de Proximité**

PRÉSENTATION

SOUTIEN... ACCOMPAGNEMENT... MÉDIATION... ÉTAYAGE... TUTORAT...

Le sujet des élèves en difficulté est un thème récurrent dans la formation de proximité. Il a été traité de plusieurs façons :

- soutenir les élèves en difficulté dans les disciplines d'enseignement (soutien, remédiation disciplinaire)
- accompagner le travail personnel de ces élèves et leur apporter une aide méthodologique
- remédier aux comportements difficiles de certains élèves...

Depuis trois ans, une nouvelle demande de formation est apparue : **installer dans l'établissement un tutorat de l'élève par un adulte référent**. Tâtonnante au départ, la réflexion s'est précisée. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous présenter une synthèse des travaux réalisés pendant les formations.

Nous souhaitons que cet outil vous permette d'avancer sur ce problème qu'est l'accueil et le traitement dans un établissement scolaire des élèves jugés difficiles. Ce n'est pas un modèle prescriptif. Il se présente sous forme de fiches pour accompagner votre réflexion aux différentes étapes de sa mise en place. Certains contenus justifieraient sans doute un accompagnement par un formateur.

Installer le tutorat dans un établissement	Fiche n° 1. Définir un cadre officiel pour le tutorat Fiche n° 2. Installer un tutorat dans un établissement Fiche n° 3. Différencier deux formes de tutorat Fiche n° 4. Définir un cadre de fonctionnement du tutorat
Faire fonctionner le tutorat dans l'établissement	Fiche n° 5. Construire la fonction de tuteur Fiche n° 6. Accompagner l'élève dans un tutorat Fiche n° 7. Utiliser la médiation dans un tutorat Fiche n° 8. Proposer un guidage dans le tutorat
Pratiquer Le tutorat dans un établissement	Fiche n° 9. Avoir des convictions pour devenir tuteur Fiche n° 10. Organiser une séance de tutorat Fiche n° 11. Organiser le suivi dans le tutorat Fiche n° 12. Faire des bilans dans le tutorat

DOSSIER EFP – Site IUFM de Quimper

Réalisation : Michel CLEACH – Secrétariat : Hélène MOURRAIN

Fiche n° 1

DÉFINIR UN CADRE OFFICIEL POUR LE TUTORAT

Si l'on se réfère au rapport Legrand (*Pour un collège démocratique, la documentation française. 1982*), le tutorat est défini comme "une relation d'aide pédagogique et éducative à l'école".

La notion de tutorat est précisée dans le B.O hors-série n°23, supplément du 10 juin 1999. C'est ce texte qui nous sert actuellement de cadre officiel et que nous résumons ci-dessous.

DESCRIPTIF	Le collégien peut trouver dans son établissement un adulte référent (tuteur) dès lors qu'il rencontre un besoin provisoire ou permanent de dialogue et d'accompagnement ou de recadrage de comportement	
<p style="text-align: center;">OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre à l'élève de parler de lui-même, de ses difficultés scolaires ou de tout autre problème qu'il rencontre. - permettre à l'élève de reprendre confiance en lui et de mieux s'intégrer à la classe. - restaurer l'estime de soi chez des élèves qui traversent un moment difficile. - trouver des solutions adaptées à chaque élève pour remédier à ses difficultés scolaires. - prévenir les problèmes de comportement dans le collège, de démotivation et d'absentéisme. <p>Le tutorat est également mis en place en cas de sanctions disciplinaires contre un élève.</p>	<p style="text-align: center;">MODALITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tutorat doit être un dispositif souple répondant aux besoins d'un élève sur un temps donné. - le tuteur peut-être un enseignant ou tout autre adulte de l'établissement. - le tuteur est proposé à l'élève par le chef d'établissement en liaison avec le CPE. - le tuteur peut prendre appui sur l'équipe pluriprofessionnelle mise en place dans l'établissement. - le tuteur définit avec l'élève et sa famille les méthodes de suivi. 	
<p>On peut donc conclure qu'il existe deux formes de tutorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tutorat choisi, demandé - le tutorat imposé en cas de sanction 		

INSTALLER UN TUTORAT DANS UN ÉTABLISSEMENT

Les idées et la bonne volonté ne manquent pas dans un établissement scolaire quand il s'agit de réfléchir à la mise en place d'un tutorat. Chacun a sa représentation de la fonction. L'écueil à éviter est de laisser s'installer autant de types de tutorat qu'il y a de personnes volontaires.

Le cadre de questionnement qui suit permet d'anticiper les sujets à aborder et aussi de réfléchir au tutorat dans sa globalité. Ce cadre est issu des différents "conseils en formation" assurés sur ce thème.

INSTALLER UN TUTORAT : LES QUESTIONS QUI SE POSENT.	
<p>PRÉPARER LA MISE EN PLACE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les objectifs du tutorat ? Dans quels domaines peut-on suivre un élève ? 2. Qui peut être tuteur ? Quel est son rôle ? Quelles limites ne doit-il pas franchir ? 3. Comment le tutorat est-il intégré dans le règlement intérieur de l'établissement ? 4. Doit-on avoir une fiche de suivi dans le tutorat ? Comment doit-elle être formulée ? Quel est son rôle ? 5. Peut-on ou doit-on avoir des contacts avec les parents ?
<p>ANTICIPER LE FONCTIONNEMENT</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quand s'exerce le tutorat ? A quel moment de la journée ? Combien de fois par semaine, par mois ... ? 2. Où se passe le tutorat ? Un lieu spécial est-il prévu ? Peut-on intervenir en dehors de l'établissement scolaire ? 3. Qui décide de faire suivre un élève par un tuteur ? Sur quels critères prend-on cette décision ? 4. Comment se fait le choix du tuteur ? 5. Comment s'exerce le tutorat ? Quel est le contenu des séances ? 6. Quand le tutorat peut-il s'arrêter ? Y-a-t-il un temps minimum et maximum ?
<p>PRÉVOIR LES BILANS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Doit-on faire des bilans ? Quels types de bilans ? Quand ? 2. Qui participe à ces bilans ? 3. A qui peut-on faire appel si le cas dépasse les limites fixées par le tutorat ? 4. Comment se fait la liaison avec le professeur principal et l'équipe pédagogique de l'élève suivi ?

DIFFÉRENCIER DEUX FORMES DE TUTORAT

La fiche n° 1 “Définir un cadre officiel pour le tutorat” conclut sur l’existence de deux formes parallèles de cette action : **le tutorat choisi et le tutorat imposé**.

Dans les formations que nous avons assurées, nous avons souvent buté sur cet écueil : “laisser l’élève choisir” ou “lui imposer un tutorat”. Cet écueil est encore plus sensible dans les lycées, les élèves étant plus âgés.

La fiche proposée a été construite au Lycée Tristan Corbière à Morlaix pendant une formation au cours de l’année 2002-2003.

	TUTORAT CHOISI	TUTORAT IMPOSÉ
QUI DÉCIDE DU TUTORAT ?	<p>Un panel de 3 à 4 personnes est proposé à l’élève par le chef d’établissement. L’élève choisit 1 ou 2 adultes sous réserve de l’accord du tuteur.</p> <p>Le tutorat est mis en place dès que le tuteur a donné son accord. Dans le cas de tutorat choisi, l’élève peut-il proposer un tuteur qui ne s’est pas déclaré volontaire ?</p> <p>Le groupe a pensé que cette démarche était possible mais que le tuteur gardait son entière liberté de réponse.</p>	<p>1. Le signalement : tout adulte de l’établissement (enseignants, CPE, infirmière, assistante sociale...) s’adresse au chef d’établissement pour lui signaler un cas susceptible de relever d’un tutorat.</p> <p>2. La réflexion : le chef d’établissement peut soumettre cette demande à la réflexion dans le cadre de la cellule de veille. Celle-ci peut donner son avis.</p> <p>3. La décision : une commission constituée du chef d’établissement, du CPE, de l’adulte ayant signalé l’élève, du professeur principal de la classe prend la décision d’imposer un tutorat ou non. Cette commission peut être éclairée par l’avis de la cellule de veille.</p> <p>4. Le choix : un panel de 3 à 4 personnes est proposé à l’élève. Celui-ci en choisit une ou deux. Sous réserve de l’accord du tuteur, le tutorat est à ce moment installé.</p>
QUEL RAPPORT AVEC L’ÉTABLISSEMENT ?	<p>Le tutorat fait partie d’une action du projet de l’établissement. Une fiche action sera rédigée dans le cadre du nouveau projet d’établissement.</p>	<p>Ce tutorat sera inscrit dans le règlement intérieur de l’établissement.</p>
QUELS CONTACTS AVEC LES PARENTS ?	<p>Dans ce cas, l’avis de l’élève demandeur doit être pris en compte. S’il tient à la confidentialité de cette relation vis-à-vis des parents, il semble que cette demande devrait être suivie.</p> <p>Une réflexion au cas par cas devra être menée.</p>	<p>Une commission interne à l’établissement ayant décidé cette option à la place d’une autre sanction, les parents en seront automatiquement avertis. Il peut être intéressant, dans certains cas, de les associer à l’évolution de ce tutorat par une information régulière (sous forme de contact ou d’écrit).</p>

DÉFINIR UN CADRE DE FONCTIONNEMENT DU TUTORAT

Le cadre de fonctionnement décrit ci-dessous est le résultat de la formation menée au collège Kerzourat de Landivisiau au cours de l'année 2002-2003. Il n'est ni exhaustif, ni modélisant. Il pourrait servir de point de départ à la réflexion dans d'autres établissements.

<p>Quels sont les objectifs du tutorat pour l'élève ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - reprendre confiance dans leurs possibilités. - établir une relation privilégiée et suivie avec un adulte. - analyser la nature des difficultés au collège. - réfléchir aux solutions avec l'aide d'un adulte.
<p>A qui s'adresse le tutorat ?</p> <p>Tout élève nécessitant un suivi spécifique personnalisé, relèverait d'un tutorat. C'est un élève qu'il est difficile de suivre dans un groupe. Cet élève peut avoir une, deux ou trois des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peu ou pas de repères scolaires - peu ou pas de résultats scolaires - de mauvaises relations avec ses camarades et aussi avec les adultes de l'établissement. 	<p>Quand et où s'exerce le tutorat ?</p> <p>Le tutorat se fait pendant une heure libre du tuteur et de son élève, à midi, en fin de journée ou dans la journée s'ils ont un moment en commun. Il se fait régulièrement chaque semaine. Si une amélioration est constatée, les entretiens peuvent s'espacer. Le tutorat a lieu au collège. Le lieu idéal imaginé est neutre, non scolaire, convivial et discret.</p>
<p>Qui peut être tuteur ?</p> <p>N'importe quel adulte de l'établissement, y compris ATOSS (au moins dans la fonction "accompagnement", fiche n°6), peut être tuteur. Son travail est basé sur la confiance, les échanges, l'écoute et le dialogue. Le tuteur ne doit pas devenir un copain. Il reste pour l'élève un adulte référent de l'établissement.</p>	<p>Quelle est la durée du tutorat ?</p> <p>Un temps minimum de 4 à 6 semaines permettra au tuteur de percevoir si le tutorat pourrait être positif. Si au bout de ce temps minimum, il n'y a pas d'efforts ou pas d'échanges, le tutorat pourrait être arrêté. Par contre, il ne peut pas être fixé de temps maximum. Celui-ci pourrait être l'année scolaire. Il ne peut pas y avoir de règle générale pré-établie. A tout moment, le tutorat doit pouvoir s'arrêter.</p>
<p>Comment se fait le choix de tuteur ?</p> <p>Le principal devrait disposer d'une liste de tuteurs potentiels volontaires. L'élève choisit dans cette liste un ou plusieurs tuteurs. Celui-ci peut accepter ou refuser. Le choix doit être réciproque.</p>	
<p>Quelles sont les limites du tutorat ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Celui-ci s'exerce dans le cadre scolaire et dans l'enceinte de l'établissement (pas de suivi à l'extérieur de celui-ci). - Celui-ci s'arrête en cas de refus de l'élève ou de refus du tuteur pour la poursuite de la relation. - Celui-ci peut changer en cas de demande du tuteur ou de l'élève.
<p>Vous retrouverez ici les questions recensées sur la fiche n°2. Les réponses sont celles de l'établissement précité. Il appartient à chacun d'y apporter ses propres réflexions.</p>	

CONSTRUIRE LA FONCTION DE TUTEUR

Après les questions : “Qui peut être tuteur ?”, “Quand et où se réunit-on ?”, “Quelle relation avoir avec les parents ?”..., la question suivante est souvent : “Comment s’exerce le tutorat ?” Dans les réponses possibles, se construit progressivement une fonction non existante actuellement dans les établissements scolaires, “la fonction tutorale”.

Cette fonction pourrait s’exercer dans trois domaines différents suivant le profil de “l’élève tuteuré” et ses besoins.

<p style="text-align: center;">UNE FONCTION D’ACCOMPAGNEMENT</p> <p>de l’élève en difficulté pendant une partie ou toute l’année. Le tuteur doit savoir accueillir, écouter, rassurer, faire parler... La fonction est plutôt “relationnelle”, d’aide par rapport au vécu, à l’intégration... La relation s’établit de la personne de l’adulte à la personne de l’élève. Elle se situe au niveau affectif. Cette fonction (adulte accompagnateur) est développée dans la fiche n° 6.</p>	<p style="text-align: center;">UNE FONCTION DE MÉDIATION</p> <p>entre les difficultés de l’élève et les savoirs scolaires. Le tuteur doit savoir analyser les difficultés de l’élève, lui apporter un soutien méthodologique, organiser un soutien disciplinaire... C’est une fonction “cognitive” d’aide à l’apprentissage. La relation s’établit des savoirs de l’élève aux savoirs de l’enseignant (adulte médiateur). Cette fonction est développée dans la fiche n° 7.</p>
<p style="text-align: center;">UNE FONCTION D’ÉTAYAGE</p> <p>entre les situations vécues difficilement par l’élève et l’adulte de l’établissement représentant les règles (adulte référent). Le tuteur doit savoir analyser le comportement déviant, faire un rappel à la règle, proposer des solutions... La relation s’établit du citoyen (l’élève) au citoyen (l’adulte) : elle se situe au niveau social (dans le sens où un établissement est une microsociété avec ses règles). Cette fonction est développée dans la fiche n° 8.</p>	<p style="text-align: center;">ESSAI DE SCHÉMATISATION</p>

ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE DANS UN TUTORAT

“Accompagner, une idée neuve en éducation” était le titre du dossier de la revue n°393 des Cahiers pédagogiques (avril 2001).

En page 37, Roxane Caty-Leslé propose une définition de l'accompagnement : “Accompagner, dans le sens commun c'est marcher à côté, c'est aussi guider quelqu'un avec qui on partage quelque chose”.

“Les échanges, lors de ces rencontres, sont marqués d'empathie. C'est la capacité d'écouter l'autre en faisant abstraction de jugement...”. L'accompagnement d'un élève dans le tutorat pourrait s'établir sur des “attitudes” du tuteur.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES : les recherches menées par Carl Rogers nous ont semblé s'appliquer à cette action dans le cadre scolaire.

Carl Rogers (1902-1987), psychothérapeute et psychopédagogue américain, est connu en France surtout par son livre “Le développement de la personne” (Dunod.1977). Nous retenons de son travail ce qu'il a appelé “**les trois conditions de base**” d'une relation sur la personne.

L'EMPATHIE	L'ACCEPTATION	LA CONGRUENCE
<p>“L'empathie suppose que vous soyez sensible au flot changeant des significations chez l'autre personne, à sa peur, à sa colère, à sa confusion... sans porter de jugement de valeur” (pages 56-57).</p> <p>En tant que tuteur, l'empathie consisterait à tenter de percevoir comment l'élève voit son établissement, comment il s'y situe et ceci sans faire de morale ni porter de jugement. “Vous êtes le confident qui accompagne la personne dans son monde intérieur” (page 57)</p> <p>Résumé : tenter de se mettre en phase avec l'élève sans le juger ni le moraliser.</p>	<p>L'acceptation se définit aussi comme “considération positive inconditionnelle”.</p> <p>L'élève doit être accepté par le tuteur tel qu'il est et non tel que celui-ci voudrait qu'il soit.</p> <p>“Elle est l'attitude qui engendre la confiance du client et, par là, conduit celui-ci à aller plus loin dans l'exploration de son moi comme aussi à corriger ses affirmations inexactes” (page 56).</p> <p>Résumé : chercher le positif, le mettre en valeur chez un élève pour lequel certains (ou tous) indicateurs sont dans le rouge.</p>	<p>L'acceptation positive et l'empathie, supposent-elles que l'on devienne “l'adulte-copain” qui comprend tout et accepte tout ? Non car la congruence ou authenticité “implique que, dans la relation, le thérapeute soit ce qu'il est, sans masque et sans la moindre tentative de se cacher derrière un rôle professionnel” (page 57).</p> <p>Ce n'est pas parce que vous êtes tuteur que vous devez endosser un rôle.</p> <p>Vous restez adulte de l'établissement (enseignant ou autre) avec les réflexes de la fonction mais aussi les interrogations et les problèmes.</p> <p>Résumé : ne pas jouer un rôle artificiel, être soi-même, être vrai.</p>

Les citations précédentes sont extraites du livre “Comprendre Carl Rogers” Brian Thorne. Privat (1994).

<p>R É S U M É</p>	<p>Pour résumer cette action d'accompagnement d'un élève dans le cadre du tutorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tuteur s'efforce de ressentir comment son élève se situe dans l'établissement. - le tuteur accepte l'élève tel qu'il est avec ses forces et ses faiblesses, ses doutes et ses vérités. - le tuteur reste ce qu'il est avec ses connaissances professionnelles et sa place dans l'établissement.
--	---

UTILISER LA MÉDIATION DANS UN TUTORAT

La médiation se définit comme l'ensemble des actes effectués par une personne (ou un groupe de personnes) auprès d'une autre (ou d'un groupe) pour la mettre en relation avec des connaissances aux fins d'appropriation de ce contenu. La médiation est indépendante du contenu et de l'activité. Ce qui importe, c'est la qualité de l'interaction entre le médiateur et la personne (ou le groupe).

RÉFÉRENCES THÉORIQUES : le courant pédagogique de l'apprentissage médiatisé est représenté par les recherches de Vygotski (1896-1934. "Pensée et langage". La dispute.1997) et Bruner ("Le développement de l'enfant : savoir faire, savoir dire." PUF.1997). Ces recherches sont mises en pratique par le Programme d'Enrichissement Instrumental de Feuerstein ("Apprendre à penser, le programme de Feuerstein". Debray Rosine. Paris Editions Eshel.1986). Ce programme nomme et définit douze **critères de médiation**. Huit d'entre eux nous semblent pouvoir être transposés et utilisés dans le cadre d'un tutorat.

<p style="text-align: center;">INTENTIONNALITÉ ET RÉCIPROCITÉ</p> <p>Le tuteur a un projet pour cette action. Il donne du sens à ce moment de rencontre et expose clairement ses attentes. C'est la définition du contrat. Du point de vue de l'élève, cette médiation répondrait aux questions : "A quoi ça sert ? Qu'est-ce qu'on attend de moi ?"</p>	<p style="text-align: center;">COMPORTEMENT DE COOPÉRATION</p> <p>Les élèves qui sont susceptibles d'être tutorés s'excluent souvent des groupes ou en sont exclus par leur comportement.</p> <p>Par une écoute individuelle, le tuteur peut amener l'élève à un partage et une prise en considération de son point de vue. Cet acte de partager peut être à la base d'une réintégration de l'élève dans les groupes de travail dans une classe.</p>
<p style="text-align: center;">SIGNIFICATION</p> <p>Cette médiation consiste à expliciter à l'élève le sens ou les sens de telles ou telles expériences ou situations, que celles-ci soient fortuites ou intentionnelles.</p> <p>Expliciter verbalement les comportements de l'élève permet au tuteur de donner à celui-ci l'occasion d'exprimer ce qu'il pense et ce qu'il ressent. C'est souvent important dans le cas de refus de travail dans une discipline.</p>	<p style="text-align: center;">SENTIMENT DE COMPÉTENCE</p> <p>C'est un sentiment dont ces élèves sont peut-être particulièrement dépourvus. Ils se vivent le plus souvent comme incapables et impuissants, ce qui a pour effet de les rendre peu motivés et donc vite découragés. Sur la base d'une reconnaissance de capacités par son tuteur, l'élève pourrait retrouver un précieux sentiment de confiance en lui, capable de l'inciter à aller de l'avant.</p>

Fiche n° 7 (suite)

<p style="text-align: center;">RÉGULATION ET CONTRÔLE DU COMPORTEMENT</p> <p>Il s'agit d'apprendre à l'élève à contrôler son impulsivité première s'il veut réaliser une action dans le temps. Par peur d'échouer, celui-ci se jette souvent dans l'action sans prendre le temps de réfléchir.</p> <p>Faire exprimer ce qui fait l'objet de la difficulté, éviter l'action immédiate, favoriser un temps de réflexion. Le tuteur, par la verbalisation, aiderait son élève à reprendre le contrôle de ses actes et de ses pensées.</p>	<p style="text-align: center;">INDIVIDUALISATION</p> <p>Il s'agit d'encourager l'élève à se voir lui-même comme différent des autres. Ce faisant, il pourra prendre conscience des particularités individuelles de ceux qui l'entourent, ses camarades, ses professeurs.</p> <p>Ce besoin d'affirmer sa personnalité et de se distinguer des autres lui permettra d'éviter de s'enfermer dans "l'image" qu'il se donne ou "le personnage" qu'il joue devant ses camarades et ses professeurs.</p>
<p style="text-align: center;">PLANIFICATION</p> <p>Cette action de tutorat s'inscrit dans la durée. Le tuteur peut aider à développer des capacités d'anticipation avec la possibilité de faire des plans en vue d'atteindre des buts précis. Pour ce profil d'élèves, les problèmes se présentent souvent d'un seul bloc d'où la difficulté pour s'y attaquer. Un étalement des objectifs dans le temps, un classement en fonction de l'importance et de l'urgence aideraient l'élève à avoir une action sur sa vie dans l'établissement.</p>	<p style="text-align: center;">CHANGEMENT</p> <p>Dans cette médiation, il s'agit de faire prendre conscience à l'élève de ce qu'il est capable de modifier. Le système scolaire met souvent l'accent sur les échecs et propose peu de solutions pour y remédier. Dans le tutorat, l'adulte-tuteur peut valoriser tout ce qui va dans le sens du changement et du progrès, même si celui-ci apparaît minime. Un travail sur l'interprétation des résultats et des observations des enseignants peut être de nature à favoriser ce changement.</p>
<p>R É S U M É</p>	<p>La médiation devrait s'adapter au profil de l'élève. Si celui-ci est impulsif, le tutorat peut débiter par une réflexion sur le contrôle du comportement, si celui-ci ne s'attribue aucune qualité, l'action peut commencer autour de ce sentiment d'incompétence...</p> <p>L'utilisation des critères de médiation dans une relation de tutorat peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la socialisation de l'élève - restaurer sa confiance en lui - poser des repères et des limites sur ce qu'il est et sur ce qu'il peut faire - aider à une régulation du comportement <p>C'est en ce sens que nous les proposons dans cette action.</p>

PROPOSER UN GUIDAGE DANS LE TUTORAT

Carl Rogers nous aide à définir les « attitudes » que pourrait avoir le tuteur. Reuwen Feuerstein nous permet d'identifier la qualité et les caractéristiques des interactions (voir fiches 6 et 7).

Un cadre, une démarche pour guider le tuteur dans son action favoriseraient peut-être le volontariat des adultes dans un établissement.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES : l'étayage ou interaction de tutelle a été étudiée par Bruner, psychologue américain ("Le développement de l'enfant, savoir faire, savoir dire." PUF.1987. pages 277-278). Bruner accorde une importance capitale à l'intervention de l'adulte dans les apprentissages de l'enfant.

<p style="text-align: center;">1. IMPLIQUER L'ÉLÈVE</p> <p>Éveiller l'intérêt de l'élève, le motiver, le faire adhérer au tutorat, c'est "la première tâche évidente du tuteur" (page 277)</p>	<p style="text-align: center;">4. SIGNALER LES CARACTÉRISTIQUES DÉTERMINANTES</p> <p>Donner les informations sur les caractéristiques du tutorat sur ce qui est attendu. Au cours de tutorat, informer sur l'évolution, les changements, les points positifs et les points négatifs.</p>
<p style="text-align: center;">2. RÉDUIRE LES DIFFICULTÉS</p> <p>Simplifier la tâche pour la rendre surmontable à l'élève, établir un planning, intervenir sur certains problèmes pour diminuer la pression qui s'exerce sur celui-ci, voilà quelques exemples de "réduction des difficultés".</p>	<p style="text-align: center;">5. CONTRÔLER LES FRUSTRATIONS</p> <p>Aider l'élève à faire le point, valoriser ce qui a déjà été réalisé, créer un climat positif.</p> <p>L'élève trouvera que c'est toujours trop lent, que la situation n'évolue pas assez vite à son gré. Il faut l'aider à prendre du recul.</p>
<p style="text-align: center;">3. MAINTENIR L'ORIENTATION</p> <p>Éviter la dérive vers d'autres activités, maintenir l'attention par le rappel des objectifs du tutorat. "Le tuteur a pour charge de maintenir la poursuite d'un objectif défini" (page 278).</p>	<p style="text-align: center;">6. DÉMONTRER, PROPOSER DES SOLUTIONS</p> <p>Devant certaines difficultés, éviter de laisser l'élève en échec.</p> <p>Proposer des modèles de solution en vérifiant qu'ils correspondent à ce qu'il est capable de faire.</p>

AVOIR DES CONVICTIONS POUR DEVENIR TUTEUR

“Accompagner l’autre, c’est accepter de se confronter à une pensée étrangère à ses croyances.
Accompagner l’autre, c’est accepter de se confronter à des émotions qui résonnent en nous.
Accompagner l’autre, c’est se risquer à s’ouvrir à une relation intersubjective.
Accompagner l’autre, c’est ne pas chercher à le précéder.
Accompagner l’autre, c’est respecter ses choix.
Accompagner l’autre, c’est être présent en étant soi. ”

Les Cahiers Pédagogiques. n°393. Avril 2001 – page 29

Les formations organisées ont montré que, pour se lancer dans un tutorat, les adultes volontaires devraient être animés de convictions pour aborder cette situation nouvelle. Les dix convictions suivantes ont été recensées au cours des différentes réflexions. Elles ne sont ni exhaustives, ni nécessaires, ni suffisantes. Elles permettent de faire le point avec ses propres représentations avant de commencer un tutorat.

<p>DIX CONVICTIONS PRÉALABLES POUR DEVENIR TUTEUR</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Croire que tout élève peut progresser, s’améliorer quel que soit son niveau, son attitude au départ. 2. Admettre que le tutorat ne résoudra pas magiquement tous les problèmes de l’élève. 3. Être convaincu que le potentiel d’apprentissage de l’élève reste intact. 4. Être persuadé que derrière le “comportement extérieur” parfois exécrationnel d’un élève, il peut y avoir une “attitude intérieure” en attente d’une aide. 5. Croire que le tutorat répond à un besoin d’écoute de l’élève et surtout de celui qui est en difficulté. 6. Éviter d’idéaler son intervention en prenant les comportements de refus ou de fuite comme des agressions personnelles. 7. Accepter d’avoir à faire preuve de fermeté et de discipline pendant une action de tutorat. 8. Observer positivement l’attitude et le travail de l’élève et éviter de se polariser sur certains manques. 9. Accepter d’avoir à faire le lien avec les autres enseignants même si rien n’est fait dans l’autre sens. 10. S’intégrer dans un projet collectif, se concerter avec les autres acteurs de la vie scolaire et appliquer les décisions prises collectivement.
--	---

Fiche n° 10

IMAGINER UNE SÉANCE DE TUTORAT

Le déroulement de la séance exposée ici a été imaginé au cours d'une formation au collège de Kerzourat à Landivisiau en 2002-2003.

Les dominantes, les repères et les techniques sont empruntés au numéro spécial des Cahiers Pédagogiques : "l'aide au travail personnel" d'octobre 1989.

<p>LIEU ET DURÉE</p>	<p>On n'intervient pas en dehors de l'établissement (fiche n°4). Un lieu d'écoute, non-scolaire, convivial et discret devrait être aménagé. Ce lieu pourrait aussi servir à recevoir les parents. La séance devrait durer entre vingt minutes minimum et quarante, cinquante minutes maximum.</p>
<p>DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. ACCUEIL de l'élève : au début : "pourquoi un tutorat ?", ensuite des questions générales peu impliquantes. 2. REPÉRAGE DES PROBLÈMES : avec l'élève sans se limiter et sans exclure aucun sujet. 3. CHOIX DU PROBLÈME : hiérarchisation des urgences, décision du problème à traiter, recherche et imagination de stratégie... 4. OBJECTIF A ATTEINDRE pour la prochaine séance de tutorat (contrat).
<p>DOMINANTES DE L'ENTRETIEN</p>	<p>Trois dominantes peuvent être repérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ DOMINANTE PÉDAGOGIQUE : organisation du travail, gestion du temps, soutien méthodologique... Le dialogue pédagogique proposé par Antoine De La Garanderie est adapté à ce type d'entretien ("Le dialogue pédagogique avec l'élève" Le Centurion.1985). ◆ DOMINANTE PSYCHO-PÉDAGOGIQUE : les problèmes de motivation, les problèmes relationnels avec tel professeur, avec la classe, les problèmes affectifs à l'égard des actes scolaires... ◆ DOMINANTE PSYCHOLOGIQUE : les problèmes personnels, la relation avec sa famille, les problèmes sentimentaux... Attention aux risques "de dérapage" dans ce domaine.
<p>REPÈRES POUR L'ENTRETIEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - se fixer un nombre d'objectifs très restreint. - se fixer une stratégie pour l'entretien. - se préparer à l'entretien (par exemple dans les cas difficiles ne pas se laisser emporter). - utiliser quelques techniques de "facilitation de l'entretien" : le silence (laisser parler l'élève), l'écho (répondre par monosyllabe prouvant qu'on écoute), l'attitude non-verbale (montrer par le regard et le geste une écoute attentive et intéressée), la reformulation (susciter le sentiment d'être compris et inciter à en dire plus).

Fiche n° 11

ORGANISER LE DÉROULEMENT ET LE SUIVI D'UN TUTORAT

Un des obstacles rencontrés au cours des formations, a été “comment réussir à installer une relation suivie et efficace avec un élève dans le cadre du tutorat sans tomber dans la monotonie des rencontres ou le rendez-vous de copains.” Ce suivi, qui peut se prolonger sur plusieurs mois, provoque des réticences chez les tuteurs potentiels. Cette fiche fournit quelques repères.

Elle a été élaborée au cours d'une formation au collège Kerzourat de Landivisiau en 2002-2003.

Phases	Durée	Contenus	Rôles du tuteur
Phase de contact	1 à 3 séances plutôt courtes (20 à 30 mn)	<ul style="list-style-type: none"> - établir un contact avec l'élève : faire un tour d'horizon de son comportement dans l'établissement. - faire prendre conscience du sens du tutorat. - impliquer l'élève dans ce contact en le laissant parler un maximum de temps. 	<ul style="list-style-type: none"> - empathie (fiche 6) - intentionnalité et réciprocité (fiche 7) - implication de l'élève (fiche 8)
Phase d'exploration	2 à 3 séances de durée moyenne (30 à 45 mn)	<ul style="list-style-type: none"> - “faire parler l'élève sur son comportement.” - aborder et recenser les problèmes (voir s'il a conscience ou non de ses problèmes). - hiérarchiser les problèmes : du plus urgent à traiter au moins important (aux yeux de l'institution scolaire). 	<ul style="list-style-type: none"> - empathie et acceptation (fiche 6) - individualisation et planification (fiche 7) - réduction des difficultés et maintien de l'orientation (fiche 8)
Phase de contractualisation 1	4 à 6 séances Alternance de séances courtes et longues	<ul style="list-style-type: none"> - étudier les problèmes recensés comme étant les plus urgents. - agir dans les 3 dominantes : pédagogique, psycho-pédagogique et psychologique (fiche 10). - se mettre d'accord sur des changements (proposer ceux-ci si nécessaire). - établir des critères d'observation de ces changements. 	<ul style="list-style-type: none"> - empathie et congruence (fiche 6) - signification, coopération, contrôle du comportement et changement (fiche 7) - contrôle des frustrations et proposition de solution (fiche 8)

Fiche n° 11 (suite)

Phases	Durée	Contenus	Attitudes du tuteur
Phase de bilan 1	1 à 2 séances Durée indéterminée	- après la contractualisation faire le bilan en positif, négatif ou neutre de l'évolution de la situation.	- congruence surtout (fiche 6) - signification et changement (fiche 7)
Phase de contractualisation 2 ----- Phase de bilan 2	Si nécessaire, une deuxième phase de contractualisation sur les mêmes problèmes ou sur des problèmes différents peut être commencée.		
Phase de sortie	Quelques semaines (4 à 6)	- soit une rencontre plutôt courte tous les 15 jours – trois semaines. - soit une fiche hebdomadaire de suivi visée d'abord par le tuteur et ensuite gérée seule par l'élève.	- rappel du sens du tutorat, des objectifs fixés, des changements obtenus et surtout des règles de l'école.
<p>Avec une seule phase de contractualisation, le tutorat décrit ci-dessus durerait de 12 à 20 semaines (2 à 4 mois).</p> <p>Il peut durer plus longtemps mais il faudrait bien identifier les phases pour éviter la monotonie et le copinage décrits dans l'introduction.</p>			

Fiche n° 12

FAIRE DES BILANS DANS UN TUTORAT

Une des dérives soulevées pendant les différentes formations a été le risque de l'isolement du duo "tuteur-tutoré". Toutes les personnes présentes pensaient qu'il fallait absolument mettre en place un cadre officiel, transparent et sous l'autorité du chef d'établissement pour éviter cette possible dérive. Des bilans régulièrement faits avec différents partenaires en particulier avec le professeur principal ont semblé être une bonne garantie. Nous vous présentons ici un résumé des différentes réflexions.

<p style="text-align: center;">QUELS TYPES DE BILAN ?</p> <p>Deux types de bilan semblent nécessaires :</p> <p>1. Des bilans au niveau de l'établissement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre au chef d'établissement d'avoir une vue d'ensemble de cette action et de son fonctionnement. - permettre aux différents tuteurs de se rencontrer, de sortir de leur isolement et aussi surtout de pouvoir échanger sur leurs pratiques. <p>2. Des bilans au niveau de chaque tutorat pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire le point sur l'évolution de l'élève tutoré. - prendre des décisions sur la poursuite ou non de l'action. - transmettre ces bilans aux autres personnes concernées : chef d'établissement, professeur-principal et parents, si une relation suivie existe avec eux. 	<p style="text-align: center;">QUAND FAIRE DES BILANS ?</p> <p>1. Au niveau de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des bilans trimestriels ont été envisagés (parfois deux fois par trimestre). ➤ Des réunions entre les différents tuteurs devraient servir de moments de co-formation. <p>2. Au niveau de chaque tutorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un bilan hebdomadaire avec feuille de suivi et contrat défini avec l'élève. ➤ Un bilan intermédiaire (phase de bilan de la fiche n°11) pour faire le point.
<p>QUI PARTICIPE À CES BILANS ?</p> <p>Ceci dépend des structures existantes dans l'établissement : CESC, commission d'éducation et de prévention, commission vie scolaire, équipe éducative élargie...</p>	
<p>QUELLE EST LA PLACE DU PROFESSEUR PRINCIPAL DANS LE TUTORAT ?</p> <p>Elle est essentielle. La mise en place du tutorat dans un établissement devrait permettre de lui donner une nouvelle dimension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'analyse des comportements difficiles pour décider de demander ou non un tutorat (en cas de tutorat imposé). - dans la communication de l'information vers l'équipe pédagogique. - dans les contacts avec le tuteur : le tutorat doit être considéré comme une prolongation du travail du professeur principal. - dans le contact avec les parents. 	

CONCLUSION

SOUTIEN... ACCOMPAGNEMENT... MÉDIATION... ÉTAYAGE... TUTORAT...

“La stratégie, déployée de façon explicite ou implicite par les établissements proposant un tutorat, repose sur un constat : les comportements perturbateurs ou, au contraire, de retrait du jeune en difficulté laissent à penser que celui-ci est en situation de rejet de l'école à cause de ses échecs.

L'objectif est alors la reconstruction du lien élève-institution par l'instauration d'une relation de personne à personne.

Ces rencontres... présentent généralement trois aspects :

- *l'écoute des difficultés du jeune dans sa vie personnelle. Il ne s'agit pas de résoudre ses difficultés mais plutôt de créer un climat d'écoute.*
- *le dialogue autour des difficultés liées aux acquisitions et aux apprentissages scolaires.*
- *un temps d'échange pour explorer les difficultés de comportement que le jeune rencontre dans sa classe, dans ses relations avec ses camarades, avec ses professeurs, pour prévenir la marginalisation et l'exclusion.”*

*“Pour aider les élèves en difficulté.” Le collège des années 2000. Guide Pratique. CNDP.
Septembre 1999. Page 16.*

Les objectifs du tutorat que nous avons voulu vous faire partager, nous semblent résumés dans ce document.

La conclusion du bilan de la formation faite au collège Le Vizac à Guipavas en mars 2001 pourrait compléter cet extrait : pour réussir, **le recours au tutorat doit être exceptionnel**. Il ne peut en aucun cas être la solution aux tracas des uns et des autres soit dans le cadre de la classe, soit dans le cadre de la vie scolaire. Il doit donc résulter de **la convergence de plusieurs points de vue différents**.

Il doit être considéré comme **une action positive, constructive et non comme une sanction**. Sa présentation à l'élève par les responsables de l'établissement déterminera le climat qui règnera entre le tuteur et son élève.

Le tutorat doit être transparent, clairement affiché. La communication entre les différents membres de la communauté éducative doit fonctionner. **Il ne doit pas concerner que le tuteur, il doit concerner tous les adultes qui, d'une façon ou d'une autre, s'occupent de l'élève.**

BIBLIOGRAPHIE

- “Le développement de la personne”. Carl Rogers. Dunod. 1977.
- Pour un collège démocratique. Louis Legrand. La documentation française. 1982.
- “Le dialogue pédagogique avec l’élève”. Antoine De La Garanderie. Le Centurion. 1985.
- “Apprendre à penser, le programme de Feuerstein”. Rosine Debray. Paris Editions Eshel. 1986.
- Numéro spécial des Cahiers pédagogiques. “L’aide au travail personnel”. octobre 1989.
- “Comprendre Carl Rogers”. Brian Thorne. Privat. 1994.
- “Pensée et langage”. Lev Vygotski. La dispute. 1997.
- “Le développement de l’enfant : savoir faire, savoir dire”. Jérôme Bruner. PUF. 1997.
- B.O hors-série n°23, supplément du 10 juin 1999.
- “Pour aider les élèves en difficulté”. Le collège des années 2000. Guide pratique. CNDP. Septembre 1999.
- Revue n°393 des Cahiers pédagogiques. Avril 2001 : “Accompagner, une idée neuve en éducation.”